

OmédV – ce qui change pour les aviculteurs

En automne 2015, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale contre l'antibiorésistance (StAR). L'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) a par conséquent été révisée. Les nouvelles réglementations sont déjà en vigueur depuis le 1.4.2016. Bien que l'utilisation d'antibiotiques soit déjà rare dans la production avicole suisse, il faut continuer à réduire leur utilisation thérapeutique par une bonne observation des animaux, une détention optimale et une hygiène irréprochable.

F. Renggli. La modification de la réglementation sur la remise et l'utilisation des antibiotiques concerne tous les détenteurs d'animaux en Suisse, mais surtout les détenteurs d'animaux de rente.

Je reste convaincu que ni les aviculteurs suisses, ni l'agriculture suisse ne sont les principaux responsables de l'augmentation préoccupante des germes résistants aux antibiotiques. Nous devons toutefois tous ensemble faire tout notre possible pour réduire à un minimum les risques dans notre propre champ d'activité, afin d'éviter la propagation de ces résistances. Nous devons garantir une détention de nos animaux dans les règles de l'art. Outre une observation attentive des animaux, cela comprend aussi les mesures d'amélioration correspondantes pour garantir le bien-être des animaux et des bonnes pratiques d'hygiène.

Qu'est-ce qui change concrètement?

Les règles concernant l'usage et la remise des antibiotiques ont été révisées:

- Les antibiotiques critiques (céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération, fluoroquinolones et macrolides) ne peuvent plus être remis à titre de stock.
- La remise ou l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique n'est plus autorisée.
- Le déconditionnement est encore plus limité et sera contrôlé plus sévèrement.
- Le vétérinaire décide obligatoirement dans chaque cas de l'utilisation éventuelle d'antibiotiques.
- L'utilisation d'antibiotiques critiques est à éviter autant que possible.
- De nouvelles prescriptions sur la formation de base et la formation continue des vétérinaires s'occupant d'animaux de rente ont été décidées.

Il est d'autre part prévu que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) élabore à brève échéance des directives de traitement contraignantes pour chaque espèce animale, en collaboration avec les vétérinaires spécialisés de chaque espèce.

Surveillance stricte de l'utilisation d'antibiotiques

En Suisse, il y a actuellement très peu d'antibiotiques pour la volaille et la plupart d'entre eux sont (malheureusement) des antibiotiques de réserve. Nous devons donc travailler encore mieux pour que les animaux restent en aussi bonne santé que possible tout en renonçant dans la mesure du possible à l'utilisation d'antibiotiques.

Pour les autorités comme pour les offices fédéraux, il est clair que les animaux malades doivent pouvoir continuer à être traités de manière appropriée, si nécessaire avec des applications ciblées d'antibiotiques. Mais nous devons dorénavant encore mieux documenter et justifier chaque traitement. Les ordonnances devront bientôt également être enregistrées de manière électronique et centralisée. A partir de ce moment-là, les autorités fédérales pourront voir en temps réel les traitements administrés.

Il faudra par conséquent faire encore plus d'efforts pour éviter d'éventuelles erreurs au niveau de la détention des animaux et du management. Seules des conditions de détention optimales et une hygiène irréprochable permettent de déterminer des animaux de rente en recourant le moins possible aux antibiotiques.

Mieux comprendre les animaux – réagir rapidement et de manière appropriée

Il faut tenir compte des «signaux des volailles» et les interpréter correctement. Il s'agit de bien comprendre les animaux. Il faut en particulier observer attentivement les animaux et leur comportement. Les dérangements éventuels doivent être détectés rapidement et corrigés avant l'apparition de réels problèmes de santé des animaux. Seule une observation attentive et prolongée des animaux permet d'identifier des manquements mineurs éventuels au niveau du management ou du climat dans la halle, manquements qui pourront ainsi être corrigés immédiatement. Ces petites corrections peuvent finalement faire la différence et déterminer si un

troupeau va rester en bonne santé ou s'il aura éventuellement tendance à tomber malade par la suite, ce qui pourra exiger de recourir à un traitement médicamenteux.

Cette observation se fait en utilisant nos cinq sens (odorat, ouïe, vue, goût, toucher), combinés avec le savoir-faire, l'expérience et le bon sens, afin d'aménager des conditions de détention offrant le plus de confort et le moins de stress possible pour la volaille. A chaque tournée dans la halle, tous les sens doivent être éveillés et être utilisés consciemment. En fonction des observations, il faudra éventuellement aussi corriger les réglages de l'ordinateur.

Profiter du vide entre deux séries

S'agissant de la diminution des traitements, le nettoyage et la désinfection sont des éléments très importants. Pour que la période de vide ait le maximum d'effet au niveau de la prévention sanitaire, le fumier doit être évacué au plus vite de la halle qui doit ensuite être nettoyée et désinfectée à fond. La période de vide et la phase de régénération du poulailler commence seulement une fois le nettoyage approfondi (adjonction d'un détergent) et la désinfection terminés. Seule une période de vide après nettoyage et désinfection est efficace pour prévenir les maladies et les épizooties. Du point de vue de la santé des animaux, il est souhaitable d'avoir une période vide d'environ une semaine, idéalement 2 à 3 semaines après désinfection. Pour certaines épizooties, la loi sur les épizooties prescrit d'ailleurs une période de vide de 21 jours après nettoyage et désinfection.

Renforcer la confiance des consommateurs

Dans une situation de marché difficile et avec des consommateurs très exigeants, il est essentiel de respecter toutes les exigences légales ainsi que les directives des acheteurs. En particulier dans un pays dans lequel les prix sont élevés et dans lequel la confiance et la proximité des clients sont nos atouts, il n'y a aucune marge de manœuvre. Faute de quoi, le prix plus élevé de nos produits par rapport aux produits étrangers bon marché ne se justifie plus.

Nos efforts visant à réduire les traitements doivent aussi viser à maintenir et à renforcer la confiance des consommateurs!

Dr méd. vét. Franz Renggli, CC en suivi d'exploitation aviaire SVS; président de la section spécialisée Médecine de volaille SVS ■